

SAINT-
 FELIX-DE-
 LODEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 14 Vote par procuration : 1</p>	<p>Présents : <i>Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON ; M. Gilles GROS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Éric PEROLAT</i></p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 04/12/2023 <u>Date d'affichage</u> Le 22/12/2023</p>	<p><u>Absents :</u> <i>M. Romain DESRICHARD</i> <u>Absents excusés :</u> <i>M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</i></p>
<p>N° 2023-049 <u>Objet :</u> Engagement de la commune - Géoparc <u>ACTES</u></p>	<p>Monsieur le Maire indique que Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.</p> <p>Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.</p> <p>Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre !, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.</p> <p>Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.</p> <p>L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom.</p> <p>Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.</p> <p>Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'engagement de la commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 14 décembre 2023.

Le Maire,

Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr